



DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom : Prénom :

Grade et fonction (1)

Établissement ou service (2)

À Monsieur le Recteur (3)
S/C de Monsieur (chef d'établissement)

Conformément aux dispositions prévues à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé

Le 27 mars 2019 à de 08h00 à 13h00 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **l'ESPE de Marseille Canebière.**

Il est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1^{er}, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

A, le

Signature :

- (1) Préciser le grade et la fonction occupée
- (2) Adresse précise de l'établissement et/ou du service
- (3) Utiliser la voie hiérarchique